

L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Les symboles d'habilitation

La norme NF C 18-510 définit différents symboles d'habilitation représentés de manière conventionnelle :

- Le **1^{er} caractère** indique le domaine de tension concernée (très basse et basse tension ou haute tension),
- Le **2^{ème} caractère** indique le type d'opération,
- Le **3^{ème} caractère** est une lettre additionnelle qui précise la nature des opérations.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES HABILITATIONS ÉLECTRIQUES			
1 ^{er} caractère	2 ^{ème} caractère	3 ^{ème} caractère	Attributs
B : basse et très basse tension H : haute tension	O : travaux d'ordre non électrique 1 : exécutant opération d'ordre électrique 2 : chargé de travaux d'ordre électrique C : consignation R : intervention BT générale S : intervention BT élémentaire E : opérations spécifiques P : opérations BT élémentaires sur chaîne photovoltaïque F : travaux en fouilles dans l'environnement des canalisations isolées	T : travaux sous tension V : travaux au voisinage renforcé N : nettoyage sous tension X : opération spéciale	Essai Vérification Mesurage Manœuvre

Choix des symboles

Le choix d'une habilitation doit être réalisé en tenant compte de l'activité qui sera confiée au travailleur et de l'environnement électrique.

ACTIVITÉS	SYMBOLES D'HABILITATION
Utilisation normale du matériel électrique (branchement d'ordinateur, branchement d'un aspirateur, utilisation d'une perceuse, ...) <i>Exemple de professions : tous les travailleurs utilisant du matériel électrique</i>	Sensibilisation au risque électrique, pas d'habilitation requise
Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée mais accès à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électriciens) <i>Exemple : de professions : peintre, maçon, serrurier, agent de nettoyage, ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas de remplacement de lampe, fusible, etc. mais uniquement des travaux de peinture, maçonnerie, ...</i>	B0 H0, H0V
- Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A courant alternatif). Seules opérations autorisées : - Remplacement à l'identique de fusibles BT, - Remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant d'un interrupteur, - Raccordement de matériels (chauffe-eau, convecteurs, volets roulants, ...) à un circuit en attente (bornier, domino, ...) protégé contre les courts-circuits. - Réarmement d'un dispositif de protection. <i>Exemple de professions : gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre, ...</i>	BS
Manœuvre de matériel électrique pour réarmer un disjoncteur, relais thermique... mais hors ou sous tension un équipement, une installation. <i>Exemple de professions : informaticien, gardien, personnel de production... réalisant uniquement ce type de manœuvre.</i>	BE Manœuvre HE Manœuvre
- Intervention générale d'entretien et de dépannage sur un matériel électrique ou une partie d'installation de faible étendue. Types d'opérations : - Recherche de panne, dysfonctionnements (pouvant inclure des mesures), - Remplacement de matériels défectueux (relais, borniers, ...), - Mise en service partielle et temporaire d'une installation (pouvant inclure des essais ou des manœuvres), - Connexion et déconnexion en présence de tension sous certaines conditions (maxi 500 V, 63 A en cours alternatif et réalisées hors charge) <i>Exemple de professions : électricien confirmé du service maintenance, dépanneur, ...</i>	BR
- Travaux sur les ouvrages et installations électriques. Types d'opérations : - Création, modification d'une installation, - Remplacement d'un coffret, armoire, - Balises de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (uniquement pour « le chargé de ») - Etc	Exécutant B1, B1V H1, H1V Chargé de B2, B2V H2, H2V
Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique.	BC, HC
- Travaux en fouilles, dans l'environnement des canalisations isolées. Seules opérations autorisées : - Dégagement d'une canalisation enterrée, - Sur les canalisations rendues visibles : ouverture de fourreau, nettoyage d'une canalisation à des fins d'identification, ripage, soutènement, mise en œuvre de moyens de protection de câbles et d'accessoires <i>Exemple de profession : terrassier.</i>	BF-HF
Autres opérations de type essais, vérifications, mesures, opérations sur installations photovoltaïques, batteries, ...	Voir NF C18-510